

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID : 089-200039642-20240926-67_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt-six septembre deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, Président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Chassignelles</i> : M. TRUCHY Maryan <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molomes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Absents ayant donné pouvoir : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel a donné pouvoir à M. DICHE Jean Marc (Ancy le Franc); <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique a donné pouvoir à M. DURAND Olivier (Dyé); <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc a donné pouvoir à M. DURAND Thierry (Cruzy le Chatel); <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude (Flogny la Chapelle); <i>Lézennes</i> : M. BRUMEUX Michel a donné pouvoir à M. MENARD José (Lézennes); <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie a donné pouvoir à M. DE PINHO José (Cry-sur-Armançon); <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie (Tonnerre); <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno a donné pouvoir M. GONON Jean-Louis (Nuits sur Armançon); <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane a donné pouvoir à M. Goux Jean-Luc (Pacy-sur-Armançon); <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric a donné pouvoir à M. ROY Yohan (Tanlay); <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal; Mme ELBACHIR Nicole a donné pouvoir à M. PONSARD José (Vireaux); M. MANUEL Lucas a donné pouvoir à M. MURAT Olivier (Aisy-sur-Armançon); M. ROBERT Christian a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie (Tonnerre); Mme TOULON Sylviane a donné pouvoir à Mme BAILICHE Bahya (Tonnerre)
	Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent; <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.
	Absents non excusés : <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Tonnerre</i> : M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, <i>Viviers</i> : Mme JOUSSEAU Catherine
	Secrétaire de séance : M. PROT Dominique
	Date de convocation : 20 septembre 2024
Délibération n° 67-2024	

Objet : COMMISSION Affaires Scolaires Enfance Jeunesse	Vu les articles L.5211-1 et suivants et L.5711-1 et suivant du CGCT relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes,
<i>Retrait de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » au SIVOS Bernouil – Carisey – Dyé – Jaulges – Villiers-Vineux</i>	Vu l'article L.5211-19 du CGCT relatif à la procédure de retrait d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), Vu les articles L. 5211-39-2, D. 5211-18-2 et D. 5211-18-3 du CGCT, Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 1982 modifié portant création d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire entre les communes de Carisey, Jaulges et Villiers-Vineux, Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCDD/2007/0349 du 9 août 2007 portant adhésion des communes de Bernouil et Dyé au SIVOS, Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2014/0317 du 27 août 2014 portant modification des statuts du SIVOS,

Considérant qu'au 1^{er} septembre 2016, les Communes de DYE et BERNOUIL, bien qu'étant membres de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne ont intégré le Syndicat intercommunal à vocation scolaire (Sivos) regroupant les communes de Bernouil, Carisey, Dyé, Jaulges et Villiers-Vineux,

Considérant le souhait actuel des Communes de DYE et de BENOUIL de quitter le SIVOS de Carisey, Jaulges et Villiers-Vineux,

Considérant l'étude d'impacts joint, qui sera communiqué au SIVOS et à ses communes afin de délibérer en connaissance des incidences de cette opération sur :

- les ressources et les charges des communes et établissement public de coopération intercommunal concerné
- l'organisation des services des communes et établissement public de coopération intercommunal concerné

Etant donné que le préalable à cette sortie du SIVOS, le conseil communautaire doit exprimer sa volonté de retrait par délibération notifiée à la présidente dudit syndicat. Ce retrait ne pourra être acté par arrêté préfectoral qu'après accord du comité syndical et avis favorables des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale du syndicat ou avis favorables de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population du syndicat, conformément à l'article L.5211-19 du CGCT.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE la demande de retrait de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » au SIVOS Bernouil – Carisey – Dyé – Jaulges – Villiers-Vineux,

DIT que la présente délibération sera notifiée à la présidente du SIVOS de Bernouil – Carisey – Dyé – Jaulges – Villiers-Vineux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,
M. PROT Dominique



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).